

Déclaration UNSA EDUCATION de l'ORNE,

Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale,

Mesdames, messieurs,

Il a été annoncé que l'Académie de Caen doit supprimer 29 ETP dans le premier degré et 10 dans le second degré. Ces suppressions locales contrastent de manière évidente avec le contexte national de création de postes. Les arguments démographiques locaux comme ceux de la nécessaire redistribution des moyens ne sont pas pleinement satisfaisants dans une Académie aux caractéristiques spécifiques.

Le département de l'ORNE enregistre une baisse démographique sensible des effectifs des collèges et à ce titre voit la suppression de 2 ETP. Dans les faits, on enregistre une hausse légère du H/E. Mais cette hausse reste bien modeste au regard de l'affichage d'une priorité donnée au collège. Beaucoup de problèmes restent à traiter, parmi lesquels celui de l'efficacité véritable des dispositifs de lutte contre l'échec, la question de la mixité sociale, la question de l'égalité de traitement des élèves au regard des options facultatives.

Nous pourrions aussi poser la question de l'équité dans la répartition Académique entre départements notamment pour le 1^{er} degré. Le Calvados représente plus de la moitié de la baisse démographique mais moins de la moitié des retraits de postes.

Ce ne sont pas les autres critères, Revenus des ménages qui peuvent tempérer la démographie. La comparaison chiffrée entre les départements nous éclaire pour le Calvados 60% des revenus sont imposables alors que pour Orne le chiffre tombe à 53,7%, la Manche étant à 54,6%.

Concernant la ruralité, 2 cantons du calvados sont classés en zone de revitalisation rurale, 3 dans la Manche alors que l'ensemble de l'Orne en dehors des centres (Alençon, Argentan, Flers, Bagnoles- La Ferté Macé) est classé en ZRR. L'Aigle ou Mortagne sont en zone de revitalisation rurale. L'Orne est le département le plus rural, le plus pauvre et où les pauvres sont encore plus pauvres qu'ailleurs.

Pourtant dans le Calvados, un poste perdu pour 49 élèves en moins, un pour 40 dans la Manche, un pour 45 dans l'Orne. Comme d'habitude la répartition privilégie le CALVADOS. La nouvelle carte des REP le démontre aussi pas une nouvelle attribution dans l'Orne il faudra bien un jour rectifier l'injustice.

Déclaration UNSA EDUCATION de l'ORNE,

Par ailleurs, dans la logique de la réforme de l'Education prioritaire et de la priorité donnée au collège, ce sont les lycées de l'Académie qui, dans les faits, se trouvent fortement mis à contribution alors qu'ils enregistrent une hausse nette de leurs effectifs.

Confusion autour des DHG ! Dans les établissements, la gestion des nouvelles IMP est source de nombreuses interrogations. Pour le SE-Unsa, il ne faut prendre aucune décision dans la précipitation. Les IMP (indemnités pour mission particulière) sont destinées à indemniser les missions dont certaines étaient jusque-là reconnues par des décharges ou par l'IFIC. Le SE-Unsa a demandé et obtenu que l'attribution des IMP soit cadrée par une circulaire ministérielle. Mais cette circulaire n'est toujours pas connue. Certains établissements ont déjà procédé à des répartitions sans connaître les règles nationales et sans que le CTSD ne se soit tenu. Cette situation n'est pas acceptable. Pour le SE-Unsa, il faut reporter toute décision concernant la répartition des IMP tant que la circulaire ministérielle n'est pas officiellement parue.

L'UNSA-EDUCATION regrette également l'intégration systématique des heures TICE sous forme d'IMP dans la mesure où le décret d'août 2014 offre la possibilité claire d'un allègement de service. Les administrateurs réseaux sont particulièrement inquiets de cette situation et nous tenons ici à souligner l'investissement considérable de ces personnels dans le bon fonctionnement des établissements. Les incertitudes qui demeurent les concernant sont susceptibles de poser des problèmes conséquents pour le bon déroulement de la rentrée prochaine. Nous souhaitons pouvoir développer ce point lors de l'examen de la préparation de la rentrée 2015.

L'UNSA-EDUCATION dénonce également le fait de rayer d'un trait de plume l'Accompagnement Educatif. Cette question aurait mérité un examen attentif des dispositifs financés par ces moyens, afin de dresser un bilan objectif de leur utilité au plan local. Cette situation sera créatrice de tensions et de difficultés dans certains établissements où elle fera disparaître des actions répondant à des besoins spécifiques et souvent nécessaires à l'amélioration globale du climat scolaire.